

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 141-144

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__141_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IX
AVIS DE MISE EN VENTE
DES
OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantième et de la réunion de la XII^e session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

Il est mis en vente, au prix de 5 francs, à la LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT, 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantième de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

X

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1915

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque	ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS			
<i>Chili</i>			
<i>Office central de Statistique.</i> — Statistique commerciale pour l'année 1913.	Ch^{d1} 13	— Le commerce et la navigation (Année 1911)	Po^{ANU} 11
— Annuaire statistique de la République du Chili. Vol. VII. — Mines et Métallurgie. Année 1913.	Ch^{e7a} 13	— Annuaire statistique du Portugal. 1906 et 1907.	Po^{AN8} 06-07
Id. — Vol. X. — Agriculture. Année 1912-1913.	Ch^{e7b} 12-13	— Émigration portugaise. Année 1912.	Po^{ANU} 12
Id. — Vol. VIII. — Industries. Année 1912.	Ch^{e7c} 12	— Statistique agricole (Résumés statistiques). Fasc. III. 1913.	Po^{AN10} 13
Id. — Vol. II. — Hygiène, médecine et bienfaisance. 1912.	Ch^{e7f} 12	— Bulletin mensuel, commercial et maritime (juin à décembre 1912)	Po^{AN11} 12 VI à XII
Id. — Vol. V. — Instruction. 1912.	Ch^{e7g} 12	— L'impôt sur le sel. Années 1911-1912.	Po^{AN12} II-12
Id. — Vol. III. — Politique et Administration. 1912.	Ch^{e7h} 12	— L'impôt de transit des chemins de fer (Année économique 1911-1912).	Po^{AN13} II-12
Id. — Vol. VI. — Finances. 1913.	Ch^{e7j} 13	— Consommation et impôt sur l'eau dans les villes de Lisbonne et Porto. Année 1912.	Po^{Ab2} 12
— Le Chili économique. 1914.	Ch^{e8} 14	<i>Suède</i>	
<i>France</i>		DÉPARTEMENT CIVIL. — <i>Bureau central de Statistique.</i> — Statistique des élections de 1914.	S^{AN6} 14
<i>Conseil général de la Banque de France.</i> — Rapport de l'assemblée générale des actionnaires du 28 janvier 1915.	F^{nc1} 15	— L'office des assurances de l'État sur les accidents du travail en 1913.	S^{AN10} 13
<i>Grande-Bretagne</i>		— Les sociétés mutuelles d'assurances (Rentes et Capitaux, Incendie, Grêle et Gelée, Maritime). 1912.	S^{AN20} 12
MINISTÈRE DU COMMERCE. — <i>Département des Travaux statistiques.</i> — Rapport sur la statistique du travail. 1911 (1915).	GB^{AN5} 11	— <i>Collège du commerce.</i> — Les mines et les usines en 1913.	S^{Ab1} 13
<i>Italie</i>		— <i>Direction générale des chemins de fer.</i> — Statistique générale des chemins de fer suédois en 1912.	S^{AD1a} 12
<i>Direction générale de la Statistique.</i> — Mouvement de la population pendant l'année 1912.	I^{AN27} 12	— <i>Bureau général géodésique.</i> — Rapport sur l'arpentage pour 1913.	S^{Ac1} 13
<i>Portugal</i>		DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Rapport sur les écoles primaires en 1912.	S^{Ab1a} 12
MINISTÈRE DES FINANCES. — <i>Direction générale de la Statistique.</i> — Contribuição de Registo. Année économique 1911-1912.	Po^{AN2} II-12	DÉPARTEMENT DE LA MARINE. — Le service sanitaire et les soins donnés aux malades dans la marine du 1 ^{er} octobre 1913 au 30 septembre 1914.	S^{Ab1} 13-14
— Le mouvement de la population (Résumés) (Mariages, Naissances, Décès, Émigration). Années 1907 à 1911.	Po^{AN4} 07-II	Voir la liste des « Publications périodiques non officielles », numéro de février-mars 1915, p. 69 et 70.	

XI

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe COSTE, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet se rattachant à l'Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu, ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, avant le 31 décembre 1915, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e)

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise*;

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

XII

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

**Étude sur les variations comparées, depuis 1850,
du loyer des capitaux placés
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports
et prêts sur titres.**

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 30 juin 1915, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1^o Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise*;

2^o Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

XIII

Errata au numéro de février-mars 1915.

Page 26, ligne 13, *au lieu de...* cette *lire...* une.
— 26, — 14, supprimer la virgule à la fin de la ligne.
— 28, — 8-9, *au lieu de...* la préoccupation *lire...* les préoccupations.
— 28, — 26, — *Les* — *(Statistiques de guerre).*

Le Gérant : R. STEINHEIL
